

LISTE DES DOCUMENTS A PRODUIRE POUR COMPLETER VOTRE DOSSIER D'AGREMENT

- **Une copie intégrale de l'acte de naissance pour chaque demandeur** et, s'il y a des enfants, une **photocopie du livret de famille** ou, à défaut, les actes de naissance (documents de moins de trois mois). *Si les justificatifs d'Etat Civil (naissance, mariage, divorce...) sont établis par une autorité étrangère, une copie est acceptée à défaut d'originaux.*
NB : les justificatifs en langue étrangère devront être traduits en français.

- **Un bulletin n° 3 du casier judiciaire de moins de trois mois pour chaque demandeur**

La demande est à adresser au Casier Judiciaire National 44079 NANTES CEDEX 01, (y compris lorsque les personnes sont de nationalité étrangère) par lettre manuscrite individuelle par chaque demandeur, accompagnée d'une photocopie des pièces d'identité ou par Internet : <http://www.cjn.justice.gouv.fr/b3/eje20>.

Un certificat médical de moins de trois mois pour chaque demandeur.

*Il doit être établi par un **médecin agréé** et attester que votre état de santé et celui de l'ensemble des personnes vivant à votre foyer **y compris le cas échéant les enfants**, ne présente pas de contre-indication pour l'accueil d'enfant(s) en vue d'adoption. Les honoraires sont à votre charge.*

La liste des médecins agréés est consultable sur le site Internet de l'Agence Régionale de Santé d'Alsace
<http://www.ars.alsace.sante.fr/Liste-des-medecins-agrees.97346.0.html>

- **Des pièces justificatives de vos ressources :**

- Photocopie des **deux dernières** fiches de salaire pour **chaque demandeur**
- Photocopie RECTO/VERSO du dernier avis d'impôt sur le revenu.

- **Une photographie de chaque demandeur et/ou de « famille »**
De préférence en format 10X15 minimum ; veuillez éviter les photographies d'identité.

Ce dossier est à adresser à :

**M. le Président du Conseil Général du Bas-Rhin
PAP – DEF – SPE
EQUIPE ADOPTION**

67964 STRASBOURG CEDEX 9